

Compte Rendu Sommaire de la Réunion du Conseil Municipal
14 octobre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 14 octobre à 21 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Castelnau d'Arbieu, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie.

PRESENTS : COLAS Mathieu, LACAYO Christiane, TARBOURIECH Olivier, BORDES RANDIMBIVOLOLONA Odile, CIAPA Emmanuel, LAGARDE Pascal, POLES Daniel, CALVI Cristelle, SOLANA Claude,

ABSENTS EXCUSES : TASSART Jennifer

SECRETARE : O. BORDES

Ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu du 18 juillet 2022 ;
- Adressage : choix du nom des voies de la Commune ; - Adressage : signalétique ;
- SDEG : modification des statuts ; -SIDEL : implantation des Points d'Apport Volontaire ;
- Jardin paysager : avancement des travaux ; - Préparation 11 novembre ;
- Questions diverses

Approbation compte-rendu 18 juillet 2022

Vote : 9 voix Pour, 0 voix Contre et 0 Abstentions

Objet : Adressage : choix du nom des voies de la Commune :

Monsieur le Maire rappelle au conseil qu'il appartient au Conseil Municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues et aux places publiques. La dénomination des voies communales, et principalement celles à caractère de rue ou de place publique, est laissée au libre choix du conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Il rappelle au conseil le choix des noms de rues du village par délibération en date du 20 janvier 2006. Il propose d'ajouter des rues au village et d'en modifier certaines afin de faciliter leur localisation et de se mettre en conformité avec les règles fixées pour l'adressage.

Il présente au conseil la carte de la Commune avec les propositions de voies, dans la partie rurale.

Le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que le maire peut prescrire en application de l'article L2213-28 du Code Général des Collectivités Territoriales. Il convient, pour faciliter le repérage, l'accès des services publics ou commerciaux, la localisation sur les GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation.

Il propose de numérotter les rues du village en numérotation continue, et en pair/impair selon le coté de la voie.

Il propose de numérotter les voies extérieures en numérotation métrique, de leur point de départ en s'éloignant du village, également en pair/impair selon le coté de la voie.

Il est décidé la création des voies libellées suivantes :

Au Village :

- Rue Antoine Labarthe (du carrefour derrière l'église au monument aux morts)
- Rue de l'Eglise (ancienne partie de la rue A Labarthe située le long de l'église)
- Rue des Enfants (du carrefour derrière l'église à la rue du Château)
- Rue du Château (de la mairie au terrain de boules)
- Rue du Barry (du carrefour derrière l'église vers la D 45)
- Rue de la Brèche (de la place de l'église dans le castelnau)
- Rue de la Tour (de la rue de la Brèche vers le chemin de ronde)
- Rue Arbieu de Labatut (de la rue de la Brèche vers le chemin de Ronde)
- Rue Charles Thore (de la rue de la Brèche vers la rue A de Labatut)
- Impasse Charles Thore (depuis la place de l'Eglise)

- Place de l'Eglise
- Place de Montaut
- Chemin de ronde

Rue de las Tucolles : rue du lotissement las Tucolles

Rue de la chapelle : à Aurenque : rue le long de la chapelle

En extérieur :

- Route de Fleurance (D 45, du carrefour avec la VC 101 vers la limite avec Fleurance)
- Route de Saint-Clar (D45 du carrefour avec la VC 101 vers la limite avec Saint-Clar)
- Route de Lectoure (VC102 du carrefour avec D45 vers la limite avec Lectoure)
- Route d'Urdens (VC115 du carrefour du monuments aux morts vers la limite est avec Urdens)
- Route de Quinsac (VC101 du carrefour du monuments aux morts vers la limite sud avec Urdens)
- Route d'Aurenque (VC103 de la D45 vers Aurenque)
- Route des 3 Vallées (VC103 de Aurenque vers la limite avec Lectoure)
- Route du Pont d'Aurenque (VC104 de Aurenque vers le Gers et la limite avec Pauilhac)
- Route de la Pétarde (VC113 de Aurenque vers Barthère)
- Route d'Arnaud (VC112 de la VC102 vers la VC103)
- Route du Berry (VC201 de la D45 vers la limite sud avec Urdens, mitoyenne avec Urdens)
- Route de la Garière (VC101 du carrefour du monument aux morts vers la D45)
- Route d'Arton (VC202 de la VC 115 vers Arton et la limite avec St-Clar, mitoyenne avec Urdens)
- Chemin de la Balère (VC11 de la D45 vers le Hameau de la Balère)
- Chemin de Herran (VC116 de la VC115 vers Herran)
- Chemin du Berry (CR122 de la VC201 vers le Berry)
- Chemin de Lapeyrère (CR107 de la D45 vers Lapeyrère)
- Chemin de la Moulie (CR126 depuis la VC103)

Vote : 9 voix Pour, 0 voix Contre et 0 Abstentions la dénomination des voies de la Commune

Adressage : signalétique

M le Maire présente au conseil les divers devis et choix possibles de coloris pour les plaques de rues et numéros.

Il propose une première discussion sur le choix de la matière, des couleurs, des inscriptions.

A la vue des documents présentés le choix se porterait sur des plaques en email, nous finaliserons celui-ci à l'aide d'échantillons que nous présenteront les fournisseurs

SDEG : modification des statuts

M le Maire expose au conseil qu'il a été saisi par M le président du Syndicat Départemental d'Energies du Gers (SDEG) pour une modification des statuts.

Il est proposé au conseil d'acter cette modification.

Toutes les dispositions transitoires liées à la grande réforme statutaire qui a permis aux communes d'adhérer directement au SDEG ont été annulées car devenues obsolètes car elles n'avaient plus lieu d'apparaître.

La représentativité, les périmètres géographiques, la gouvernance de votre syndicat sont inchangées.

Vote : 9 voix Pour, 0 voix Contre et 0 Abstentions

SIDEL ! implantation des points d'apport volontaires :

Le Sidel, va venir nous rencontrer, car dans le cadre de la future tarification liés aux volumes, le Sidel prévoit le remplacement des bacs actuels par des containers semi enterrés.

A cette fin le Sidel, prévoit de ne conserver pour notre commune que 2 points de collecte, un au village et un à Aurenque.

Nous vous tiendrons informés.

Jardin paysager : avancement des travaux

Le piquetage a été réalisé.

Début des travaux programmé semaine 42.

Préparation 11 novembre

La cérémonie du 11 novembre aura lieu le 11/11 à 11h, rendez-vous devant la mairie

L'information sera communiquée par affichage

Questions diverses :

Eclairage :

L'éclairage public a fait l'objet d'un passage en led en 2019. Cela nous permet de réaliser des économies d'énergie et de pouvoir baisser l'intensité de l'éclairage en pleine nuit

En complément, nous allons voir pour couper l'éclairage du clocher en pleine nuit, si cela est possible afin de contribuer à la sobriété énergétique.

Rénovation WC :

Ces travaux sont programmés avant la fin de l'année

#Nettoyage du bassin de rétention de la station d'épuration : Nous allons solliciter la Régie rurale de Lectoure pour obtenir un devis et si accord pour réaliser cette opération

PLUi :

Des réunions vont avoir lieu pour faire l'inventaire de l'existant en matière d'urbanisme sur l'ensemble de la communauté de communes.

Ce sont Cristelle Calvi et Odile Bordes qui représenteront notre commune

Fin de la séance à 22 h 45

Signature du secrétaire



Signature du Maire



